

INFO - CSSMI

Tempêtes et fermeture - Où s'informer ?

Avec l'arrivée de cette nouvelle saison pourrait venir des conditions météo pouvant perturber nos activités scolaires.

En cas de tempête de neige, de pluie verglaçante ou d'autres intempéries importantes, le CSSMI pourrait devoir fermer ses écoles, ses services de garde, ses centres de formation ou ses bureaux administratifs.

La décision de fermeture est prise tôt le matin même, selon la situation observée sur le territoire.

Dès qu'une décision de fermeture est prise, le CSSMI diffuse l'informations sur :

1. Site Web des établissements – une alerte est affichée sur la page d'accueil
2. Site Web – une alerte apparaît dans le haut de la page d'accueil
3. Texto et courriel – pour les parents inscrits à l'[alerte par texto](#)
4. [Facebook du CSSMI](#)